

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2017

Présents : M. J.P. CORBISEZ - F. DUPUIS - A. BOIGELOT - L.P. SECCI - A. HNAT - J-P. HUGOT - C. LUTZ - B. DUPARCO - J-M. DESPREZ - D. BERLIK - P. CALLOT - N. LADEVEZ - F. PILARCZYK - C. GOEUSSE - N. ZIANE - S. FERAHTIA - M. DELEAU - B. BURGEAT - N. LEMOINE - H. CHEKROUN - N. PRZYBYLA - A. FLANQUART - B. MILLEVILLE - J-F. THOURIN-VIAL - S. YPREEUW - D. WOJDOWSKI - S. GOETINCK.

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Huit procurations sont présentées : J-C SZRAMA représenté par D. BERLIK
C. CECINI représentée par J-F. THOURIN-VIAL

Retard :

Début du Conseil Municipal : 18 H 30

Monsieur le Maire désigne Mme Bernadette MILLEVILLE, secrétaire de séance, qui procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers en exercice.

1. Compte rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2016.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 14 Décembre 2016.

Le compte rendu du conseil est adopté à 24 voix pour et 5 contres

2. Compte rendu des décisions du Maire.

Conformément à l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de la délégation accordée par délibération en date du 15 Octobre 2015, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- n° 46/16 : Marché n°2016/12 : Rénovation du bâtiment communal 17 rue Renan - Relance du lot n°1 du marché n 2016/10 déclaré infructueux.

- n° 47/16 : Marché n°2017/11 : Travaux de désamiantage du bâtiment communal sis, 17 rue Renan

Les 29 élus ont pris acte des décisions

ADMINISTRATION GENERALE

3. Élection d'un nouvel Adjoint au Conseil Municipal suite à la démission du 5ème Adjoint

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au vote pour la désignation d'un nouvel Adjoint suite à la démission du 5ème Adjoint.

Élection : 24 voix pour et 5 ne participent pas au vote

4. Désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du 9/9 Bis

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un membre du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) suite au changement de statut du 9/9 Bis.

Élection : 24 voix pour et 5 ne participent pas au vote

FINANCES

5. Création de postes

Madame DUPUIS Fabienne, Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adapter le tableau du personnel de la Commune et d'assurer la création de deux postes dans la filière concernée.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Mise à disposition d'un jury commun à l'école de musique de Oignies pour les examens de l'école de musique de Libercourt (Convention année 2017)

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, informe les membres de l'assemblée que l'école de musique de OIGNIES organise des examens de fin d'année et fait appel à un jury d'experts pour chacune des disciplines. La ville de LIBERCOURT souhaite faire appel à ce même jury. Une convention de rétribution est nécessaire entre les deux collectivités.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7. Mise à disposition de professeurs l'école de musique de Oignies au profit de l'école de musique de Libercourt (Convention année 2017)

Comme chaque année, Madame Fabienne DUPUIS, informe le Conseil Municipal qu'au sein de l'école de musique de OIGNIES les disciplines tuba, trombone, violon, alto, violoncelle, orgue et cor sont enseignées par des professeurs. Ces disciplines sont suivies par les élèves de l'école municipale de LIBERCOURT. Une convention est passée entre les deux collectivités pour une mise à disposition des professeurs de l'école de musique de OIGNIES à l'école de musique de LIBERCOURT. Cette convention reprend les modalités de reversement de rémunération des professeurs dans le cadre des catégories d'enseignement mentionnées ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8. Subvention exceptionnelle à l'association Sportive le CAMO

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, propose à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « CAMO » pour que celle-ci puisse acquérir de nouveaux tapis en remplacement des anciens très vétustes et dangereux pour la pratique sportive.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9. Attribution de lots pour le parcours du Cœur 2017

Comme chaque année, la journée du parcours du cœur se déroulera le 30 Avril 2017. Les lots remis aux participants doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Il est proposé d'offrir des housses waterproof pour mobil et des BeachGames Jeu. Le devis concernant ces lots s'élève à 1 229,61 €. Monsieur Louis-Pierre SECCI demande l'autorisation au Conseil Municipal d'acheter ces lots.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10. Remboursement de location de salle

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, informe les membres du conseil municipal que suite à la réservation de la petite salle Pasteur, une famille s'est acquittée des modalités de réservation. Ces derniers ont rencontré des soucis de chauffage. Il est proposé de rembourser les frais engagés à leur demande.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11. Remboursement de dépenses effectuées par CB

Madame Fabienne DUPUIS informe l'assemblée que pour le bon fonctionnement de l'administration fut créée la régie « Menues dépenses » afin de régler des achats de petits montants ou qui ne peuvent faire l'objet d'un paiement par mandat administratif. Il s'avère que cette régie ne peut régler que des dépenses effectuées en numéraire. Or certaines d'entre-elles n'ont pu être effectuées que par carte bancaire. Le Trésorier demande donc que ces différentes dépenses soient remboursées par mandat administratif.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12. Liste des marchés publics et modifications aux marchés conclus en 2016

Vu l'article 107 (ex article 133 du Code des Marchés Publics) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics obligeant les acheteurs à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées ; Dans un souci de transparence quant à l'emploi des deniers publics, Monsieur le Maire expose la liste informations relatives aux marchés et modifications aux marchés conclus dans l'année écoulée.

Les 29 élus ont pris acte des marchés conclus en 2016

13. Commission d'Appel d'Offres – Modification de sa composition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir la composition de la Commission d'Appel d'Offres, suite à la démission de M. Germain HENNION, membre titulaire.

Les 29 élus ont pris acte de la modification de la CAO

URBANISME

14. Cession de 4 logements par la SA HLM Maisons et Cités : 19 et 22 rue du Verger, 109 et 111 Cité Rouge et Court

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SA d'HLM Maisons et Cités Soginorpa souhaite procéder à la cession de 4 logements locatifs sociaux situés à Oignies, 19 et 22 rue du Verger ainsi que 109 et 111 cité Rouge et Court. L'article L. 443-7 précise que la commune intéressée doit être consultée en tant que commune d'implantation du terrain.

La délibération est adoptée à l'unanimité

15. Cession de la voirie et des réseaux divers de la cité des Bonniers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'acquisition de la voirie et réseaux de desserte de la cité des Bonniers, en vue de leur incorporation dans le domaine public communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16. Cession d'un terrain rue du Moulin par le SA HLM Maisons et Cités

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SA d'HLM Maisons et Cités Soginorpa souhaite procéder à la cession d'un terrain sis rue du Moulin, cadastré section AH n°169p et 170, d'une superficie de 552 m².

La délibération est adoptée à l'unanimité

17. Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique étant arrivée à son terme sans remarque, il y a lieu d'acter de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fin du Conseil : 19 h 04

LE MAIRE
Jean - Pierre CORBISEZ

